



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Chroniques de lecture

Eté 2023



Nos recommandations de lecture pour l'été

Sommaire

- Chronique N°1*** : *Le conflit sino-américain pour la domination mondiale* - Christian SAINT-ETIENNE **3**
- Chronique N°2** : *Les monnaies numériques des banques centrales : où en est-on ? Où va-t-on ?* - Christian de BOISSIEU **6**
- Chronique N°3*** : *Les fondements de la puissance économique de l'Extrême-Orient* - Frédéric BURGUIERE **10**
- Chronique N°4*** : *Les monnaies numériques et les cryptoactifs* - Revue d'économie financière **12**
- Chronique N°5*** : *Le capitalisme contre les inégalités* - Yann COATANLEM et Antonio de LECEA **14**
- Chronique N°6*** : *Equation chinoise* - Jean-Luc BUCHALET **17**
- Chronique N°7** : *L'expertise de gestion* - Thierry SAINT-BONNET **19**

***Des chroniques de :**



Jean-Louis CHAMBON
Président fondateur du Cercle Turgot

En collaboration avec



LE CERCLE TURGOT



LE CONFLIT SINO-AMÉRICAIN POUR LA DOMINATION MONDIALE

Christian SAINT-ETIENNE

A chaque nouvelle année, on se plaît à attendre (...il arrive même qu'on les redoutent...), les « nouvelles parutions » classiques des quelques économistes nationaux qui font référence et stimulent par leurs talents la littérature et la réflexion économique au sens large du terme. Christian Saint-Etienne est de ceux-là.

Economiste et (ancien) homme politique, universitaire et auteur de nombreux ouvrages marquants, il peut se prévaloir d'une expérience assez unique, à l'international (FMI) et en haute finance (dirigeant de groupe bancaire) qui lui ont valu avec la reconnaissance de ses pairs des Prix prestigieux : Grand Prix Turgot en 2012 et 1994 - pour *le Combat de la France*¹, le prix Vauban 2013, Prix de l'Académie des sciences morales et politiques entre autres. Il sait se montrer fidèle, comme il l'est en amitié, à ce rendez-vous annuel, à la rencontre de ses nombreux lecteurs.

Son nouvel essai, remarquablement documenté et riche de ses précédents travaux académiques, paru les tout premiers jours de 2023, braque le projecteur sur le nouvel ordre mondial qui s'installe à marche forcée, sous

fond de conflit sino-américain pour la domination mondiale.

Simultanément, l'Europe et la France « pataugent », tandis que l'Allemagne tente (vainement ?) de confirmer sa position dominante en Europe et que la Russie vient de choisir de rompre avec tous ses engagements et son statut de membre du conseil de Sécurité des Nations unies en déclarant une guerre dont elle n'assume pas le nom, à un Etat souverain, l'Ukraine.

Il reste que les principaux conflits économiques et stratégiques sont « ordonnés par la rivalité, pour le leadership, entre la Chine et les Etats-Unis ». Ces deux « puissances déterminées » qui s'imposent dans la « révolution économique »², relèguent de facto en deuxième division, des acteurs déclinants, comme l'Union Européenne, l'Inde, la Russie et hélas... la France.

L'auteur s'interroge sur le point de savoir si ce nouveau conflit mondial, combat frontal, commercial, numérique, voire de « comparaison de pensées... » entre Joe Biden (qui n'est pas aussi éloigné sur ce point, de celle de Donald Trump) et le « nouvel empereur » ... Xi Jinping, est inévitable ?...

¹ Saint-Etienne, C. (1994). *Le combat de la France : de la décomposition au renouveau* (Editions Eska).

² L'iconomie (du grec eikon (image) et nomos (organisation) est un néologisme, d'origine brésilienne (Schwartz) et cher à l'auteur, qui désigne, l'économie des icônes, de l'information et de la connaissance.

La nouvelle « marche en avant », vers une Chine moderne, et la prise de conscience des limites nécessaires, au rêve Américain, d'incarner pour la nuit des temps, la « Nation indispensable » qu'ils n'ont cessé de penser, permettront-elles, grâce à ces points de contact entre les deux géants, d'avancer vers la création d'un ordre mondial pacifié ?

L'auteur veut y croire tout en étant particulièrement lucide sur la voie de passage étroite entre le « piège de Thucydide » : une puissance dominante entre en guerre contre une puissance émergente, par peur de sa montée en puissance et celui de « Kindleberger » : la puissance dominante n'a plus les moyens économiques et financiers de stabiliser l'économie mondiale, tandis que celle, montante, ne veut pas exercer le leadership.

Il reste que « ...dans le cadre de ce duopole conflictuel sino-américain tous les conflits sur la planète sont instrumentalisés pour faire avancer les intérêts de l'un ou l'autre des deux géants ».

Mais, cette analyse géostratégique mondiale porte tout autant, par effet miroir, sur la position de la France dans le Monde : le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'y a pas place dans ce chapitre pour la langue de bois : « encore 4^{ème} puissance mondiale en 1999, l'effondrement relatif du pays s'est accéléré. 7^{ème} en 2023 et en chute vers

la 10^e ou 12^e place, gavée de déficits, une insécurité dans les grandes villes parmi les derniers rangs internationaux et une Ville Lumière qui s'acharne à devenir la Ville Poubelle... ».

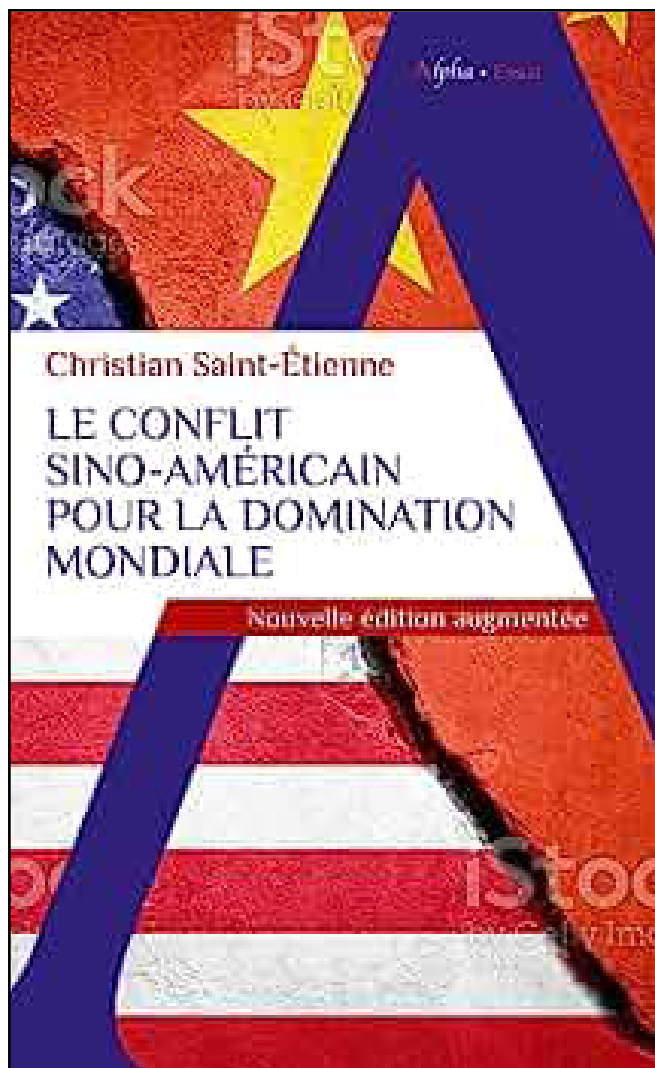
Le basculement du leadership européen de la France à l'Allemagne s'est traduit indiscutablement par l'affaiblissement de la France. Dans ce nouvel ordre mondial, la France joue son existence de puissance stratégique significative.

En « libéral modéré », l'auteur reste convaincu que le défi peut être relevé.

Mais, « ...Il ne faut pas tout attendre d'un homme (ou d'une femme) providentiel, doté d'une baguette magique ».

Tout le mérite de cet ouvrage stimulant est de montrer qu'une voie existe et qu'un programme peut être mis en œuvre pour rebondir, si, et seulement si, les français en comprennent l'urgence et le veulent vraiment avec trois priorités : réindustrialiser, reconstruire l'école et... réarmer.

Cet essai, d'une rare densité, s'appuyant pertinemment sur des notes nombreuses reprenant les contributions précédentes de l'auteur, apporte des éléments de réponse argumentée aux grandes questions géostratégiques. Il sera tout autant précieux pour un large public, praticiens universitaires et étudiants auxquels il pourra servir de « bible » de politique économique et géopolitique.



Editeur :
Editions Alpha
419 pages
10,50 €

L'AUTEUR :

Christian SAINT-ETIENNE

est un économiste, universitaire, analyste et homme politique français. Il est professeur titulaire de la chaire d'économie industrielle au Conservatoire national des arts et métiers depuis 2009.



LES MONNAIES NUMÉRIQUES DES BANQUES CENTRALES : OÙ EN EST-ON ?

CHRISTIAN de BOISSIEU

Face à l'essor des cryptomonnaies, les banques centrales sont en train de réagir en lançant leurs propres monnaies numériques. L'objet de ce Policy Brief est de faire le point sur la préparation des monnaies numériques de banques centrales (MNBC) par les autorités monétaires, un processus qui concerne tous les pays, émergents, en développement, et plus avancés. Il s'agit aussi d'analyser les conditions et certaines des conséquences (pour les banques, pour l'inclusion financière, pour la conduite de la politique monétaire...) d'une telle innovation financière, en distinguant systématiquement les MNBC de gros et les MNBC de détail.

Introduction

Depuis l'article fondateur de 2008 de S. Nakamoto (en fait, un pseudonyme qui camoufle probablement un collectif d'auteurs...), qui a introduit en même temps la technologie blockchain et le bitcoin, les cryptomonnaies se sont rapidement développées. Il s'agit d'actifs monétaires numériques et décentralisés car nés d'initiatives venant non pas des autorités monétaires mais d'agents privés. C'est pourquoi, en raccourci, on peut parler

de monnaies privées en contraste avec les monnaies publiques ou officielles (monnaies dites « fiat »). La référence à des monnaies privées appelle une précision. Car les banquiers centraux désignent souvent par monnaie privée la monnaie créée et gérée par les banques de second rang, par contraste avec la monnaie banque centrale. Que la monnaie officielle, dotée du cours légal et donc du pouvoir libératoire, soit logée dans le bilan de la banque centrale ou dans les bilans des banques ne change rien à sa dimension publique et « fiat ». Les cryptomonnaies sont des monnaies vraiment privées pour les raisons mentionnées plus haut.

Mais, avec les cryptomonnaies, s'agit-il de monnaies au sens plein du terme ? Pour répondre à cette question, la distinction faite il y a longtemps par John Hicks, Prix Nobel d'économie, entre monnaie complète et monnaie partielle est éclairante. Une monnaie est complète si elle remplit les trois fonctions traditionnelles de la monnaie : unité de compte, intermédiaire entre les échanges (ou fonction transactionnelle de la monnaie), réserve de valeur. Une monnaie partielle ne satisfait au plus que deux des trois fonctions habituelles de la monnaie.

Force est de reconnaître que, jusqu'à présent, le bitcoin et les autres cryptomonnaies demeurent des monnaies partielles. Car ils ne remplissent que de façon très marginale la fonction spécifique de la monnaie, la fonction transactionnelle. Seuls deux pays ont conféré jusqu'à maintenant le cours légal au bitcoin : le Salvador depuis décembre 2021 (où il circule à côté du dollar américain), la République centrafricaine qui accepte la circulation parallèle du bitcoin et du franc CFA. La volatilité empirique des cryptomonnaies en fait de mauvaises unités de comptes, de très médiocres étalons des valeurs.

C'est cette volatilité empirique qui a concrètement conduit les Salvadoriens à bouder jusqu'à présent le bitcoin au profit du dollar pour leurs règlements courants. Une nouvelle illustration du fait que la coexistence entre plusieurs monnaies sur le même territoire est rarement pacifique : l'une d'entre elles finit par prévaloir sur les autres selon les préférences individuelles. Pour les cryptomonnaies, l'excès de volatilité est susceptible de s'infléchir lorsqu'il est question de « stablecoins » ancrés sur une monnaie publique avec une parité en principe fixe. Mais, même-là, certains « stablecoins » se sont révélés depuis deux-trois ans être éminemment instables, avec des plateformes de négociation qui n'ont pas été en mesure de faire face à des retraits impromptus et massifs de liquidités de la part des investisseurs.

Parce que les cryptomonnaies restent aujourd'hui des monnaies partielles au sens de Hicks, les banquiers centraux préfèrent les qualifier de crypto-actifs, une manière de les considérer comme une classe d'actifs parmi d'autres. Cette distinction sémantique est substantielle, pas formelle. Malgré cela, et pour simplifier, je vais dans ce papier continuer à parler de cryptomonnaies.

Dans la mesure où les cryptomonnaies sont privées et décentralisées, elles représentent un défi, voire une menace, pour les banques centrales et pour la politique monétaire qu'elles mènent. Car elles viennent empiéter sur le pouvoir monétaire des États, sur la régulation des paiements et de la masse monétaire par les banques centrales, sur des prérogatives des régulateurs bancaires et financiers... Par exemple, sur ce dernier point, elles peuvent dans certains cas servir à contourner les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de l'argent sale et contre le financement du terrorisme. Parce que les cryptomonnaies sont privées, elles ne s'adosent à aucune banque centrale, à aucun « prêteur de dernier ressort » si leurs cours venaient à dévisser... On comprend donc pourquoi, face à ces nouveaux défis, les banques centrales ont voulu reprendre la main.

Face à l'essor et à la multiplication des cryptomonnaies, les banques centrales, avec la bénédiction des gouvernements, ont réagi en annonçant le lancement

de monnaies banques centrales, donc publiques, digitales. Il faut dire qu'une telle réaction a été catalysée par l'initiative de Facebook/Meta de mettre sur le marché une cryptomonnaie d'abord baptisée Libra puis ensuite dénommée Diem. Variété de « stable coin » ancré sur le dollar, le Diem, s'il avait vu le jour, aurait potentiellement concerné près de deux milliards et demi d'individus, tous les utilisateurs de Facebook. Un éléphant dans un magasin de porcelaine, la porte ouverte à une vraie menace sur la souveraineté monétaire des États et de leurs banques centrales. Cette affaire a donné lieu à un bras de fer entre Facebook et les pouvoirs publics américains, européens... Ce fut un vrai test de la capacité de ces derniers à s'opposer à une initiative monétaire majeure de l'un des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Tout le monde s'y est mis, la Fed, la BCE, le G20... pour bloquer dans l'œuf le Diem. Partie remise ? Nous verrons bien. La riposte des autorités a consisté en un blocage réglementaire du projet de Facebook ; elle a surtout débouché sur les projets de monnaies numériques banques centrales. Puisque la technologie-blockchain,

intelligence artificielle et métavers est là, pourquoi ne pas l'appliquer au pivot de tout système monétaire et financier, la monnaie banque centrale ? Cette dernière est constituée des billets et des pièces en circulation ainsi que des réserves des banques auprès de la banque centrale, à laquelle s'adosse la monnaie créée par les banques via les crédits qu'elles accordent et les dépôts qu'elles collectent, selon la formule canonique, « les crédits font les dépôts ». C'est la distribution de crédits qui engendre la création monétaire des banques sous forme de dépôts, ce que d'aucuns appellent de la monnaie « privée » par opposition à la monnaie publique qu'est la monnaie banque centrale. Nous avons déjà indiqué que, pour notre part, nous préférons réserver l'appellation de monnaies privées aux cryptomonnaies... La MNBC, tout comme les cryptomonnaies, n'a pas d'existence physique. Elle doit être enregistrée dans un registre (« ledger »), constitutif de la blockchain (« distributed ledger technology »). Elle représente une créance pour ceux qui la détiendront, une dette pour la banque centrale. De ce fait, elle figurera au passif du bilan de cette dernière.

Consulter le reste de l'article



Policy Brief

—

**Les monnaies numériques
des banques centrales :
où en est-on ?
Où va-t-on ?**

Par Christian de Boissieu PB - 19/23

Avril 2023

Face à l'essor des cryptomonnaies, les banques centrales sont en train de réagir en lançant leurs propres monnaies numériques. L'objet de ce Policy Brief est de faire le point sur la préparation des monnaies numériques de banques centrales (MNBC) par les autorités monétaires, un processus qui concerne tous les pays, émergents, en développement, et plus avancés. Il s'agit aussi d'analyser les conditions et certaines des conséquences (pour les banques, pour l'inclusion financière, pour la conduite de la politique monétaire...) d'une telle innovation financière, en distinguant systématiquement les MNBC de gros et les MNBC de détail.

 **POLICY CENTER**
FOR THE NEW SOUTH
THINK • STIMULATE • BRIDGE



Policy Brief
N° 19/23 - Avril 2023
En libre accès ici



L'AUTEUR :

Christian de BOISSIEU

est un universitaire et économiste français, membre de l'Académie des technologies.

Spécialiste de questions monétaires et bancaires, il a exercé de nombreuses fonctions de conseiller économique auprès de banques et fonds d'investissements jusqu'à sa nomination au sein du Collège de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en 2011.

LES FONDEMENTS DE LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'EXTRÊME-ORIENT

Frédéric BURGUIERE

Grand Prix du Jury de la 28ème Edition du Prix Turgot pour son ouvrage *Institutions et Pratiques Financières au Japon de 1600 à nos jours*¹, Frédéric BURGUIERE confirme par cette nouvelle parution la toute première place qu'il occupe dans le rang des économistes spécialistes des pays asiatiques.

L'auteur rappelle que « l'Extrême-Orient est le premier producteur de richesse de la planète et constitue une région économique très intégrée, tout en disposant d'aucune organisation politique qui assurerait sa cohésion ». Cette situation originale qu'occupe l'Extrême-Orient sur la planète tient beaucoup à l'histoire et à la culture de la Chine et du Japon qui ont mêlé leur vision du Monde au cours des derniers siècles. Ce n'est donc pas le fruit du hasard si cette intégration économique des pays d'Extrême-Orient tient à la fois à la dynamique de modernisation du Japon et à « deux millénaires chinois... ». Il en résulte une vision originale pour « administrer le pays, pour soulager les souffrances du peuple... »

Ainsi « la réussite économique de la région peut être considérée comme le produit de la tradition chinoise et de la modernité japonaise ».

Frédéric BURGUIERE démontre dans trois chapitres particulièrement documentés les origines culturelles des modèles économiques chinois et japonais, les dynamiques de croissance et les ajustements économiques qui en découlent et apporte les éléments de réponse aux défis que l'Extrême-Orient devra relever pour consolider sa puissance et gérer son vieillissement.

« Guidés par les principes du nationalisme économique, la Chine et le Japon ont entraîné derrière eux toute une région pour tirer le meilleur parti d'un processus de mondialisation qu'ils ont largement contribué à modeler. ».

L'interrogation finale sur laquelle l'auteur apporte ses éclairages consiste à savoir si l'Extrême-Orient a simplement tiré « ...le meilleur parti d'une période favorable aux avantages comparatifs dont il disposait ou si son ascension... marque une modification radicale de l'ordre économique mondial... ».

Mais le déclin démographique qui atteint désormais tous les pays d'Extrême-Orient apparaît comme un « trou noir » et donne à leur futur une forte imprévisibilité et notamment en termes de compétition économique.

¹ Burguière, F. (2014). *Institutions et pratiques financières au Japon : de 1600 à nos jours*. Editions Hermann.



Editeur :
Books On Demand
238 pages
20 €

L'AUTEUR :

Frédéric BURGUIÈRE

est un économiste, spécialiste des pays asiatiques. Il a travaillé plusieurs années au Japon et a réalisé l'ensemble de sa carrière dans le secteur financier.

Il est chargé d'enseignement à Sciences Po Lyon et Paris Cergy Université.



LES MONNAIES NUMÉRIQUES ET LES CRYPTOACTIFS

Revue trimestrielle de l'Association Europe
Finances Régulations - N°149 - 1^{er} trimestre 2023

Avec cette nouvelle parution de La Revue d'économie financière, on retrouve les vertus d'objectivité et de pédagogie qui font de chacun de ses numéros trimestriels, pour tous acteurs de l'économie, des « indispensables ».

Sous la direction de Pierre LAHBABI¹ et Christian PFISTER², une vingtaine de co-auteurs, experts de l'une ou l'autre facette des monnaies numériques, s'attachent à clarifier la notion elle-même en analysant ce qui les distinguent des autres formes existantes : des Cryptoactifs non-adossés, dont le Bitcoin est le prototype, aux StableCoins, qui, bien qu'utilisant les mêmes technologies (blockchain et cryptographie) visent le maintien d'un cours stable, voisin de la parité initiale contre une monnaie légale, le dollar le plus souvent.

Nicolas de SEZE pour sa part analyse le projet de nombreuses Banques Centrales qui envisagent d'émettre en monnaie Banque Centrale (MNBC) soit en forme de « gros » pour les Banques, et/ou, en « détail » pour le grand public.

Les auteurs considèrent toutefois que Stablecoins et MNBC pourraient voir

leurs usages se développer fortement, sous réserve que les Banques Centrales passent à l'acte, après leurs études, et, si et seulement si, un cadre réglementaire peut être mis en œuvre et garantir la valeur et la liquidité des actifs concernés.

Un chapitre très complet est consacré à « l'état des lieux », sur l'industrie européenne des cryptos, les fausses promesses de Terra-luna, tandis que le second met en lumière les perspectives et les interrogations que suscitent les autres formes de monnaies numériques. Enfin, les enjeux macroéconomiques et sociétaux sont largement interrogés, en termes de conséquences pour la stabilité financière, de politique monétaire et pour le système monétaire international.

Reste, qu'en filigrane de ses stimulantes analyses, apparait le défi redoutable qui consiste à rendre compatible réglementation et développement du marché dont les soubresauts ne sont pas de nature à rassurer les acteurs.

L'autre enseignement, plutôt contre-intuitif, qui se dessine à l'issue de cette revue, est que les Banques classiques, pour lesquelles les monnaies numériques apparaissent comme

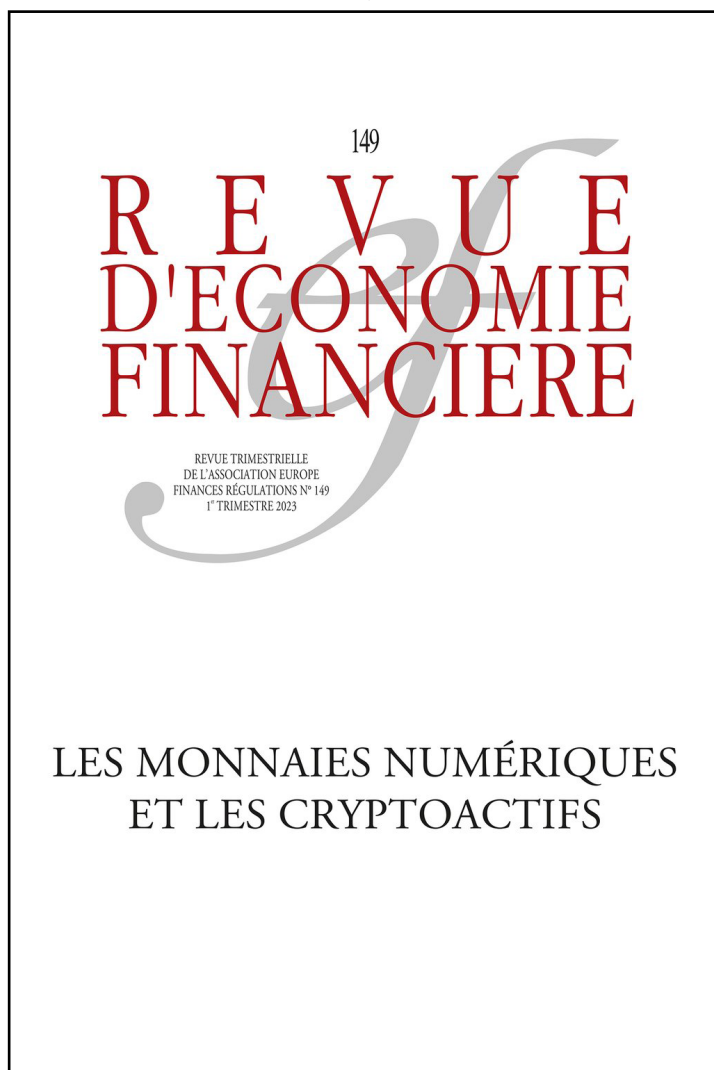
¹ Pierre LAHBABI : Directeur Services Financiers chez Sopra Steria

² Directeur Général Adjoint à la DG Statistiques de la Banque de France et enseignant à Sciences Po et à Paris I

de lourdes menaces, pourraient au contraire en faire de nouvelles opportunités : « ...en se rendant légitimes et utiles comme tiers régulés et de confiance, capables d'aider les clients à comprendre les enjeux, simplifier et sécuriser l'accès à cette nouvelle économie, et faire le lien

entre le monde traditionnel et le nouveau monde numérique en permettant l'interopérabilité de ses nouvelles infrastructures... ».

Une forme de sérendipité numérique. Pourquoi pas ? De bon augure dans des temps qui en manquent cruellement !



Editeur
Association d'économie
financière
324 pages
35 €

L'ÉDITEUR :

ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

L'Association Europe-Finances-Régulations (AEFR) est un think tank visant à élaborer des propositions sur les évolutions de la régulation et de l'organisation des marchés financiers pour faire valoir au niveau national, européen ou international, les vues de « l'Europe à 27 ». Elle est née de la fusion en mai 2021 de l'AEF (Association d'Économie Financière) et de l'EIFR (European Institute of Financial Regulation).



LE CAPITALISME CONTRE LES INÉGALITÉS



Yann COATANLEM & Antonio de LECEA

THÈME

Si l'inégalité a toujours été présentée dans la réflexion morale, politique, sociale et économique, sa perception et sa conceptualisation ont pris une nouvelle intensité tant médiatique que dans le débat public, durant ces dernières décennies. Cette exaspération tient tout autant à la multidimensionnalité de l'inégalité (de la naissance, de l'éducation, etc... même si elle reste le plus souvent attaquée politiquement par le sujet des écarts de revenus qui, de crise en crise, paraissent s'accroître), qu'à la vision libérale qui voudrait qu'il soit nécessaire d'arbitrer dans nos sociétés entre moins d'inégalité et une plus grande efficacité économique.

Mais en filigrane, l'autre question majeure qui pèse sur l'objectivité de l'analyse sur ce sujet est celle de sa mesure, c'est-à-dire de la quantification dans une mesure unique (ou non), de l'inégalité existante dans chaque dimension (discriminations salariales, conditions de travail, accès aux soins, à l'habitat, à l'éducation ... etc.

Cet ouvrage très dense s'articule autour de six chapitres qui apportent leurs éclairages sur la multiplicité des problématiques : les concepts et les enjeux philosophiques, le lien entre

égalité et liberté et celui de la démocratie et de la vérité, l'identification des nombreuses facettes des inégalités, la question de leur mesure, la compréhension des dynamiques profondes qui affectent l'équité sur la base de recherches empiriques ou scientifiques et de travaux récents, les leçons que nous apporte l'Histoire sur le sujet, tandis que le sixième chapitre présente un ensemble cohérent de solutions concrètes et propose quelques enseignements préliminaires sur le type de société façonnée par la révolution robotique.

POINTS FORTS

Au-delà des questions les plus couramment débattues, celles de la redistribution et la fiscalité, les auteurs s'attachent à démontrer qu'un excès d'inégalité est, *in fine*, défavorable au progrès économique et social et qu'un système de revenu universel - dont ils se font les avocats -, supposerait, pour une pleine efficacité « une rationalisation radicale par la consolidation d'une grande partie du système redistributif en un nombre réduit d'instruments dont l'enchevêtrement complexe et opaque masque encore son symbole démocratique... » (*in* la préface de François Bourguignon).

ENCORE UN MOT...

Ce livre est salué par les plus éminents économistes et experts du sujet (O. BLANCHARD, M. CAMDESSUS, A. LEVY-LANG, C. GOLLIER, D. KESSLER) comme « l'ouvrage de référence qui manquait », tant par la qualité de ses recherches que par les réponses « documentées et convaincantes » qu'il avance.

UNE PHRASE

« La quête d'une croissance plus inclusive est à la fois un défi et une chance pour notre époque : l'équité est

en effet à la fois gage de plus grande efficacité et par conséquent d'une plus grande efficacité économique, mais aussi gage d'une société apaisée et cohésive, plus mobile et créatrice ... ».

Telle est la conviction des auteurs qui avancent par leur réflexion vers les contours (voire les fondements) d'un « capitalisme rénové à la fois innovant et protecteur » que Philippe Aghion (Économiste professeur au Collège de France) appelle de ses vœux, ne serait-ce que pour favoriser « l'éclosion de nouveaux talents envers et contre les intérêts acquis ».

LES AUTEURS :**Yann COATANLEM**

*est un économiste, Président du Club Praxis et directeur général de DataCore Innovations LLC, entreprise spécialisée dans les stratégies d'investissement « antifrágiles », et membre du conseil d'administration de l'École d'économie de Paris. Ancien Managing Director de Citigroup et de Salomon Brothers, où il a passé la plus grande partie de sa carrière de 1994 à 2019, il a dirigé plusieurs départements de recherche quantitative, en charge de l'évaluation des produits dérivés et des modèles de risque. lauréat 2018 du Prix spécial de l'Académie des Sciences Morales et Politiques pour son livre *Le Gouvernement des citoyens*¹ et l'ensemble des travaux du Club Praxis. L'ouvrage *Le capitalisme contre les inégalités*² a été couronné du Prix Louis Marin décerné en 2022 par cette même académie.*

Antonio de LECEA

Diplomate de carrière, Antonio de LECEA a passé trente ans dans l'élaboration des politiques de l'Union européenne et les relations économiques et financières mondiales, en Europe, aux États-Unis et en Asie. Il est professeur agrégé de sciences économiques appliquées à l'Université Pays Basque (UPV), à Bilbao.

¹ Coatanlem, Y. (2017). *Le gouvernement des citoyens*. Presses Universitaires de France.

² Coatanlem, Y. & de Lecea, A. (2022). *Le capitalisme contre les inégalités*. Commentaire, 178, 327-336.

**Yann Coatanlem
Antonio de Lecea**

**LE CAPITALISME
CONTRE
LES INÉGALITÉS**

Préface de François Bourguignon
Postface de Philippe Aghion

puf



Editeur :
PUF
513 pages
27 €



EQUATION CHINOISE

Jean-Luc BUCHALET

Avec cette nouvelle parution, Jean-Luc BUCHALET lève le voile, pour le plus grand plaisir de ses fidèles lecteurs, sur une autre facette de ses talents d'auteur. En publiant son premier roman. Reconnu par ses pairs comme l'un des meilleurs connaisseurs de la culture asiatique et chinoise, il enrichit ainsi la palette d'expertise de ses publications centrées sur l'économie et la géopolitique, constitutives d'une œuvre déjà remarquablement riche et dense. Cette fiction qui met en scène, par son imagination pétillante, ses personnages sur son terrain favori, rejoint à l'évidence et, sous bien des aspects, l'actualité du contexte angoissant des tensions internationales et de l'ordre mondial en reconfiguration. Au fil des pages, l'auteur nous entraîne dans les conflits qui ont marqué l'histoire contemporaine, en suivant l'épopée vietnamienne d'un militaire des forces spéciales françaises, en mission près des Hmong sur les hauts plateaux de la chaîne annamite, en vue d'une reconquête coloniale française jusqu'à la chute de Diên Biên Phu. Mais en filigrane, se dessinait déjà l'influence prégnante de la Chine, le passé éclaire toujours le présent. « L'équation chinoise » accélérât sa marche dans l'Histoire : « la Chine a façonné la région à son image et

poursuit avec ses nouvelles routes de la soie. Xi Jinping, le nouvel empereur, vise le leadership mondial en se substituant aux Etats-Unis et en défiant l'ordre mondial et l'universalisme de manière répressive ... ».

Ainsi vont se succéder, tout au long de cette « saga » historicophilosophique, des personnages attachants, inoubliables dans leurs aventures, dont l'auteur dépeint par touches très fines et sensibles les états d'âme, aux côtés d'autres moins fréquentables, cyniques ou pervers.

Dans ce ciselé sociologique : transparaît sa connaissance intime de ce pays, sa proximité affective en lien avec Xiuli Shen, son épouse, artiste peintre de haute renommée, et sa belle-famille qui vit à Shanghai. Toutes les strates de cette société imbriquée et complexe « du simple mingong, aux militaires, en passant par les responsables du PCC, aux chefs d'entreprises, médecins, étudiants, minorités religieuses et médias ... ». Cet éclairage est porté par les rebondissements de l'intrigue qui, telles les meilleures séries télévisuelles du genre, tient en éveil le lecteur à travers son scénario de pages en pages, jusqu'à la dernière, pour un dénouement pour le moins inattendu.

Capter ainsi « l'âme chinoise » dans son histoire, à travers les histoires du narratif de ce roman, était un véritable défi. Jean-Luc BUCHALET a su remarquablement le relever en permettant à tout un chacun de conjuguer le plaisir irremplaçable que procure l'imaginaire dans la lecture, avec un regard original sur le devenir de la Chine et celui de la planète sur

laquelle, plus que jamais « l'empire du milieu » pèse et continuera de peser.

On ne peut pas comprendre la Chine contemporaine, qui mêle arrogance et intransigeance, sans cette vision historique dont Xi Jinping est le fils spirituel. Une équation à plusieurs inconnues immanquable et pour tous publics.

Jean-Luc BUCHALET

ÉQUATION CHINOISE



Tableau réalisé par Xiuli Shen Buchalet



i

Editeur :
PLUME LIBRE
476 pages
22 €

L'AUTEUR :

Jean-Luc BUCHALET

est un économiste, ingénieur agronome, expert financier, lauréat (co-auteur) du Prix Turgot en 2013 avec Une bombe à retardement¹ est auteur d'une dizaine d'ouvrages.. Il est également enseignant à la Sorbonne et à l'IAE de Paris en 3e cycle, conférencier et chroniqueur.

¹ Buchalet, J. (2012). *La Chine, une bombe à retardement : bulle économique, déséquilibres sociaux, menace environnementale, la fin d'un système ?* (Eyrolles).



L'EXPERTISE DE GESTION

Thierry SAINT-BONNET

L'expertise de gestion, rédigée par Thierry SAINT-BONNET est la huitième brochure technique éditée par la Compagnie nationale des experts-comptables de justice.

L'auteur présente une analyse comparative des deux expertises et développe les aspects pratiques de la mission.

En matière de gestion d'entreprise, et en l'espèce de sociétés commerciales, les experts sont habitués à être désignés dans le cadre des dispositions des articles 263 et suivants du Code de procédure civile et, le plus souvent, par référence à l'article 145 dudit Code. Ici, le propos n'est naturellement pas d'étudier le référé probatoire en son entier, mais sa comparaison avec l'expertise de gestion prévue par le Code de commerce.

Il existe en effet des expertises distinctes des expertises du Code de procédure civile. On peut notamment citer l'expertise relative à l'évaluation des droits sociaux (art. 1843-4 C. civ.), l'expertise en diagnostic d'entreprise (art. L. 813-1 C. com.), l'expertise en matière de transport (art. L. 133-4 C. com.), l'expertise en matière de

concurrence (art. L. 463-8 C. com.) et naturellement l'expertise de gestion régie par les articles L. 225-231 et L. 223-37 du Code de commerce.

L'étude entreprend de décrire le fonctionnement de l'expertise de gestion¹ et de souligner ses rapports avec l'expertise du Code de procédure civile.

Sur le plan de la réalisation technique, on y trouve des grandes similitudes liées au concept d'expertise qui peut être défini comme l'examen technique par un tiers expérimenté d'une situation donnée.

Une expertise n'est pas nécessairement de justice, cependant, celle-ci reste, en la matière, la référence.

La notion d'expertise permet de regrouper tous les mécanismes qui ont un même fonctionnement téléologique et qui obéissent à un processus commun dans leur mode de réalisation.

En revanche, sur le plan de l'administration de la mission, il existe des différences notoires que doivent connaître les techniciens pour exécuter au mieux leur mission. En effet,

¹ Dénommée expertise de minorité jusqu'en 1984.

l'analogie connaissant des limites, il est nécessaire de distinguer les deux expertises. Il s'agit ici d'examiner l'encadrement de la mission et le mode de rémunération de l'expert.

L'expertise du Code de procédure civile est régie par des dispositions précises sur son déroulement. L'expertise de gestion du Code de commerce fait le plus souvent l'objet de mesures prétorienne liées à la pratique des tribunaux.

L'auteur préconise le recours à une lettre de mission qui peut faciliter l'exécution de son travail. Nous sommes alors dans une situation analogue à celle des missions de tiers estimateur.

UNE PHRASE

« Les deux expertises de gestion ne sont pas des soeurs jumelles, ni des soeurs ennemies, mais des soeurs différentes, parfois concurrentes ou complémentaires ».



Editeur :
CNECJ
30 €

Se procurer la brochure



L'AUTEUR :

Thierry SAINT-BONNET

est expert-comptable honoraire et expert honoraire près de la cour d'appel de Paris et expert près des cours administratives de Paris et Versailles.

La CCEF vous souhaite

un bel été !



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

120 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

Contact - Sylvie GAILLET-LATTÉ

Tél : 01 44 94 27 70

Mail : ccef@ccef.net